



En cas de début d'incendie,  
chaque seconde compte.

Il est important que votre  
personnel soit formé aux mesures  
de prévention et aux bons réflexes  
d'extinction.

# Initiation à l'utilisation des extincteurs

## Objectifs

Cette formation théorique et pratique a pour but de sensibiliser votre personnel à la prévention incendie et de lui apprendre les bons réflexes.

L'initiation est organisée dans vos installations, sans pollution et en toute sécurité grâce à notre générateur de feu écologique

### Personnes concernées

Personne n'est à l'abri d'un incendie.

Cette formation s'adresse à toute personne travaillant dans votre entreprise et susceptible un jour de devoir utiliser un extincteur.

## Programme

### Théorie

1. Le triangle du feu et les mesures de prévention
2. Les combustibles solides, liquides et gazeux
3. Les effets de fumée et toxicité
4. Conduite en cas de début d'incendie
5. Alerte, alarme et évacuation des locaux
6. Les classes de feu et la mise en oeuvre des moyens d'extinction (extincteurs, dévidoirs,...)

### Pratique

1. Exercices d'extinction sur un générateur de feux sans fumée et écologique
2. Utilisation des différents types d'extincteurs.

### Atouts de la formule

- Votre personnel ne doit plus se déplacer: la formation se fait dans vos installations sans danger, à l'extérieur
- Chez vous, sur rendez-vous, au jour et à l'heure qui vous conviennent
  - » Un rapport qualité/ prix imbattable
  - » Aucune pollution de votre site. Nettoyage complet de la zone d'exercices après la formation .

### Durée

1/2 journée (4 heures) .

### Formule

Cette formation est organisée dans nos installations de Marchienne, Seraing et Louvain-La-Neuve. Il y a des sessions chaque semaine.

Il peut également être organisé dans votre entreprise, pour des groupes de maximum 20 personnes. Le planning est alors convenu de commun accord.

### Délivrable

Les participants reçoivent une attestation de participation.

### Modalités pratiques

Formation sur site : 1110€/jour frais de déplacement compris..

Le prix comprend la formation, le syllabus.

### Agrément

La formation est agréée dans le cadre du dispositif Chèques-Formation de la Région Wallonne.

Prévoir 1 chèque-formation / personne / heure de cours. Lorsque le coût de la formation est supérieur au total de la valeur des chèques remis, l'entreprise sera tenue d'acquitter le solde de la facture.

Cette formation est agréée par de nombreuses fédérations.



## Renseignements et inscriptions :

Renseignements : CEPS Charleroi | Tél. +32 (0)71 31 56 46 | [ceps.charleroi@ceps-esm.be](mailto:ceps.charleroi@ceps-esm.be)  
CEPS Seraing | Tél. +32 (0)4 330 39 50 | [ceps.seraing@ceps-esm.be](mailto:ceps.seraing@ceps-esm.be)

Toutes nos formations sont disponibles sur [www.ceps-esm.be](http://www.ceps-esm.be)

